

COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES COMMISSION DES ACTIVITES CYCLISTES

CYCLOTOURISME

RANDONNEES PERMANENTES

REGLEMENTS

EDITION 2010

VOUS TROUVEREZ

Page 1	Paris-Nice ou Nice-Paris - 1080 km	(Commission)
2	Brevet Aigles Cannois 200 km	(C.C.Cannes)
3	Randonnée des Hauts Plateaux 150 km	(C.C.Cannes)
4	Randonnée du Littoral Varois 250 km	(C.C.Cannes)
5	Randonnée de la Rivièra 220 km	(C.C.Cannes)
6	Randonnée Var-Haut Verdon 200 km	(C.C.Cannes)
7	Brevet des Randonneurs Niçois 325 km	(I.F.C.Nice)
8	Raid Léman-Méditerranée 770 km	(I.F.C.Nice)
9	Brevet Souvenir PAZZI 150 km	(O.C.C.Antibes)
10	Randonnée Antiboise 330 km	(O.C.C.Antibes)
11	Antibes-Castellane-Antibes 213 km	(O.C.C.Antibes)
12	Bol d'Or Cyclo-Alpin 412 km	(A.V.A.Nice)
13	Flèche Alpe-Azur 340 km	(A.V.A.Nice)
14	Flèche Bleue 230 km	(A.V.A.Nice)
15	Randonnée Mer et Monts 210 km	(A.V.A.Nice)
16	La Route des Grandes Alpes 265 ou 565 km	(A.V.A.Nice)
17	Tours des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice	(A.V.A.Nice)
18	>>>> Randonneur 330 km	(A.V.A.Nice)
19	>>>> Cyclotouriste	(A.V.A.Nice)
20	Randonnée des clues 166 km	(Antibes V.P.)
21	Randonnée des Alpes d'Azur 170 km	(Antibes V.P.)
22	Brevet de l'Etoile 150 km	(E.S.VillLoubet)
23	Brevet de l'Etoile 200 km	(E.S.VillLoubet)
24	Brevet "La Berre-Berre" 280 km	(Cavigal N.S.)
	T L' D L HEOLED CALLA	(0 : :)

Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur (Commission)

- 25 Règlement
- 26 Liste des randonnées permanentes
- 27 Liste des correspondants

28&29 Trophées Nationaux Cyclotouriste et Randonneur U.F.O.L.E.P.

U.F.O.L.E.P.

PARIS - NICE U.F.O.L.E.P. (1050 km)

Le Paris-Nice compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

SOUVENIR ARMAND LADEVEZE

La Commission des Activités Cyclistes de l'U.F.O.L.E.P. des Alpes Maritimes organise sous les règlements de l' U.F.O.L.E.P., un BREVET permanent «Paris-Nice» ou «Nice-Paris» (1050 km) imagé et expérimenté par Armand LADEVEZE en trois versions :

a - Cyclotouriste - délai 144 heures b - Randonneur - délai 96 heures c - Cyclosportif - délai 80 heures

Ce brevet peut être effectué individuellement ou en groupe, par tout cyclotouriste titulaire d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme homologuée de l'année en cours.

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route et les règlements de police en vigueur.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les villes contrôlées du parcours : BRIE-COMTE-ROBERT, BLENEAU, LA CHAPELLE MONTLINARD, MOULIN, DIGOIN, MONT-BRISSON, PONT-ST-ESPRIT, CARPENTRAS, RIANS, DRAGUIGNAN, NICE (ou sens inverse). Cartes Michelin N°97 - 65 - 69 - 73 - 93 - 81 - 84.

Les inscriptions pour ce brevet seront adressées chez Monsieur Bernard HOURLIER, La Vallière A2 – 176 Av. Louis Ravet - 06700 ST LAURENT DU VAR - 06.12.88.06.25, en précisant la date et l'heure de départ accompagnés d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du participant pour expédition du diplôme après homologation

Elles devront être reçues cinq jours avant le départ de l'épreuve fixée par le ou les participants.

L'engagement de ce brevet est GRATUIT. Un diplôme en sanctionne la réussite.

Des contrôles secrets peuvent être faits en de points non précisés du parcours.

Chaque participant ou groupe de participants devra expédier une carte postale depuis les différents lieux de contrôle (indiquer le(s) nom(s), la date et l'heure de passage, à la même adresse que l'engagement.

U.F.O.L.E.P.

L'AIGLE CANNOIS

Une Organisation Permanente du Cyclo-Club de Cannes sous les règlements de l'U.F.O.L.E.P.

La Randonnée L'AIGLE CANNOIS compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

Amis Cyclotouristes et Randonneurs, le C.C. Cannes vous invite à réaliser «L'AIGLE CANNOIS», une randonnée permanente d'environ 200 km.

REGLEMENT

«L'AIGLE CANNOIS» est ouverte à tous les cyclistes justifiant d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme. Elle peut s'effectuer individuellement ou en groupe. Les participants doivent respecter les dispositions du Code de la Route et les règlements de Police en vigueur; le club organisateur déclinant toute responsabilité en cas d'accident.

Le parcours est le suivant : CANNES - Fréjus - Le Muy - Les Quatre Chemins de Flassans - CARCES - Lorgues - Draguignan - Grasse - CANNES. Le départ peut se prendre en tout point du parcours et les deux sens de rotation sont autorisés.

Une carte postale indiquant le nom des participants, la date et l'heure précise, sera postée au départ et à l'arrivée. De plus, une carte postale précisant l'heure de passage, et comportant le nom des participants et leur signature sera expédiée depuis CARCES (même adresse que l'engagement). Un délai de douze heures au cours d'une même journée est accordé pour effectuer cette randonnée.

Un diplôme et une médaille gravée sanctionnent la réussite. L'engagement (voir bulletin) doit être adressé au plus tard trois jours avant la date choisie à Monsieur Raymond GALLERI, Les Jonquilles, A3;6 impasse des Lavandes, 06150 CANNES LA BOCCA,

Tél: 04.93.90.88.41; accompagnés de la somme de 7 Euros (chèque à l'ordre du C.C. Cannes)

BULLETIN D'ENGAGEMENT				
Je soussigné	. Association			
Adresse	dans le sens :			
Départ de le	à			
Je déclare avoir pris connaissance du règlement et n	n'engager à le respecter.			
Fait à le				
	Signature			
Fédération et N° de licence :				

LA RANDONNEE DES HAUTS PLATEAUX

Une Organisation Permanente du Cyclo-Club de Cannes sous les règlements de l'U.F.O.L.E.P.

La Randonnée des HAUTS PLATEAUX compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

Amis Cyclotouristes et Randonneurs, le C.C. Cannes vous invite à réaliser «LA RANDONNEE DES HAUTS PLATEAUX», une randonnée permanente d'environ 150 km.

REGLEMENT

«LA RANDONNEE DES HAUTS PLATEAUX» est ouverte à tous les cyclistes justifiant d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme. Elle peut s'effectuer individuellement ou en groupe. Les participants doivent respecter les dispositions du Code de la Route et les règlements de Police en vigueur; le club organisateur déclinant toute responsabilité en cas d'accident.

Le parcours est le suivant : CANNES - Pré du Lac - GREOLIERES - Les Quatre chemins de Thorenc - Col de Bleine - ST AUBAN - Logis du Pin - St Vallier - Grasse - CANNES. Le départ peut se prendre en tout point du parcours et les deux sens de rotation sont autorisés.

Une carte postale indiquant le nom des participants, la date et l'heure précise, sera postée au départ et à l'arrivée. De plus, une carte postale précisant l'heure de passage, et comportant le nom des participants et leur signature sera expédiée depuis GREOLIERES et ST AUBAN (même adresse que l'engagement). Un délai de dix heures au cours d'une même journée est accordé pour effectuer cette randonnée.

Un diplôme et une médaille gravée sanctionnent la réussite. L'engagement (voir bulletin) doit être adressé au plus tard trois jours avant la date choisie à Monsieur Raymond GALLERI, Les Jonquilles, A3;6 impasse des Lavandes, 06150 CANNES LA BOCCA,

Tél: 04.93.90.88.41, accompagné de la somme de 7 Euros (chèque à l'ordre du C.C. Cannes).

LA RANDONNEE DU LITTORAL VAROIS

Une Organisation Permanente du Cyclo-Club de Cannes sous les règlements de l'U.F.O.L.E.P.

La RANDONNEE DU LITTORAL VAROIS compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P.Côte d'Azur.

Amis Cyclotouristes et Randonneurs, le C.C. Cannes vous invite à réaliser «LA RANDONNEE DU LITTORAL VAROIS», une randonnée permanente d'environ 250 km.

REGLEMENT

«LA RANDONNEE DU LITTORAL VAROIS» est ouverte à tous les cyclistes justifiant d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme. Elle peut s'effectuer individuellement ou en groupe. Les participants doivent respecter les dispositions du Code de la Route et les règlements de Police en vigueur; le club organisateur déclinant toute responsabilité en cas d'accident.

Le parcours est le suivant : CANNES - St Raphaël - Ste Maxime - La Foux - Cavalaire - Le Lavandou - HYERES et retour. Le départ peut se prendre en tout point du parcours et les deux sens de rotation sont autorisés.

Une carte postale indiquant le nom des participants, la date et l'heure précise, sera postée au départ et à l'arrivée. De plus, une carte postale précisant l'heure de passage, et comportant le nom des participants et leur signature sera expédiée depuis HYERES (même adresse que l'engagement). Un délai de quinze heures au cours d'une même journée est accordé pour effectuer cette randonnée.

L'engagement gratuit (voir bulletin) doit être adressé au plus tard trois jours avant la date choisie à Monsieur Raymond GALLERI, Les Jonquilles, A3;6 impasse des Lavandes, 06150 CANNES LA BOCCA, Tél: 04.93.90.88.41.

BULLETIN D'ENGAGEMENT
Je soussigné Association
Adresse
sollicite mon engagement à «LA RANDONNEE DU LITTORAL VAROIS» dans le sens :
Départ de le à
Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engager à le respecter.
Fait à le
Signature
Fédération et N° de licence :

LA RANDONNEE DE LA RIVIERA

Une Organisation Permanente du Cyclo-Club de Cannes sous les règlements de l'U.F.O.L.E.P.

La RANDONNEE DE LA RIVIERA compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

Amis Cyclotouristes et Randonneurs, le C.C. Cannes vous invite à réaliser «LA RANDONNEE RIVIERA», une randonnée permanente d'environ 250 km.

REGLEMENT

«LA RANDONNEE RIVIERA» est ouverte à tous les cyclistes justifiant d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme. Elle peut s'effectuer individuellement ou en groupe. Les participants doivent respecter les dispositions du Code de la Route et les règlements de Police en vigueur; le club organisateur déclinant toute responsabilité en cas d'accident.

Le parcours est le suivant : CANNES - Nice - LA TURBIE - Menton - Vintimille - San Remo - IMPERIA - Menton - Monaco - Nice - CANNES. Le départ peut se prendre en tout point du parcours et les deux sens de rotation sont autorisés.

Une carte postale indiquant le nom des participants, la date et l'heure précise, sera postée au départ et à l'arrivée. De plus, une carte postale précisant l'heure de passage, et comportant le nom des participants et leur signature sera expédiée depuis LA TURBIE et IMPERIA (même adresse que l'engagement). Un délai de quinze heures au cours d'une même journée est accordé pour effectuer cette randonnée.

L'engagement gratuit (voir bulletin) doit être adressé au plus tard trois jours avant la date choisie à Monsieur Raymond GALLERI, Les Jonquilles, A3;6 impasse des Lavandes, 06150 CANNES LA BOCCA, Tél: 04.93.90.88.41.

BULLETIN D'ENGAGEMENT
Je soussigné Association
Adresse
sollicite mon engagement à «LA RANDONNEE DE LA RIVIERA» dans le sens :
Départ de le
Fait à le
Signature
Fédération et N° de licence :

LA RANDONNEE VAR HAUT-VERDON

Une Organisation Permanente du Cyclo-Club de Cannes sous les règlements de l'U.F.O.L.E.P.

La Randonnée VAR HAUT-VERDON compte pour le Trophée National Randonneur U.F.O.L.E.P. et pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

Amis Cyclotouristes et Randonneurs, le C.C. Cannes vous invite à réaliser «LA RANDONNEE VAR HAUT-VERDON», une randonnée permanente d'environ 200 km.

REGLEMENT

«LA RANDONNEE VAR HAUT-VERDON» est ouverte à tous les cyclistes justifiant d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme. Elle peut s'effectuer individuellement ou en groupe. Les participants doivent respecter les dispositions du Code de la Route et les règlements de Police en vigueur; le club organisateur déclinant toute responsabilité en cas d'accident.

Le parcours est le suivant : PUGET-THENIERS - Entrevaux - Guillaumes - ENTRAUNES - Col de la Cayolle - UVERNET - Col d'Allos - Colmars - Pont de Villaron - Col de la Colle St Michel - ST MICHEL PEYRESQ - Annot - PUGET-THENIERS. Le départ peut se prendre en tout point du parcours et les deux sens de rotation sont autorisés.

Une carte postale indiquant le nom des participants, la date et l'heure précise, sera postée au départ et à l'arrivée. De plus, une carte postale précisant l'heure de passage, et comportant le nom des participants et leur signature sera expédiée depuis ENTRAUNES, UVERNET et ST MICHEL PEYRESQ (même adresse que l'engagement). Un délai de seize heures au cours d'une même journée est accordé pour effectuer cette randonnée.

Un diplôme et un objet souvenir gravé sanctionnent la réussite. L'engagement (voir bulletin) doit être adressé au plus tard trois jours avant la date choisie à Monsieur Raymond GALLERI, Les Jonquilles, A3;

6, impasse des Lavandes, 06150 CANNES LA BOCCA,

Tél: 04.93.90.88.41, accompagné de la somme de 7 Euros (chèque à l'ordre du C.C. Cannes).

I.F.C.NICE

<u>B.R.N.</u>

BREVET DES RANDONNEURS NICOIS

Le BREVET DES RANDONNEURS NICOIS compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

L'International Football club de Nice « Section Cycliste » rappelle à l'attention de tous les cyclos les modalités du B.R.N.

Le Brevet des Randonneurs Niçois consiste en une randonnée permanente de 300 km environ, placée sous les règlements de l'UFOLEP et compte pour la <u>Carte Verte Super Randonneurs</u> des A.M.

Le Brevet est à allure libre et est ouvert de Mars à Octobre suivant la formule des <u>Cartes Postales de Contrôle</u>, cependant sur une seule carte postale de contrôle on peut faire apposer (cafés, postes à essence, gendarmerie) deux, trois ou quatre visas consécutifs.

Le parcours et les points de contrôle sont les suivants.

<u>Nice</u> « contrôle » - <u>Menton</u> « contrôle » - <u>Sospel</u> « contrôle » - Col de Braus - L'Escarène - <u>Chateuneuf Villevieille</u> « contrôle » - Levens - Pont Charles Albert - Gilette - <u>Roquesteron</u> « contrôle » - Bouyon - <u>Vence</u> « contrôle » - Pont du Loup - <u>Gréoliéres</u> « contrôle » - Pont haut du Loup - Col de la Sine - Col du Ferrier - <u>Saint-Vallier</u> « contrôle » - <u>Grasse</u> - <u>Biot</u> « contrôle » - <u>Nice</u> « contrôle ».

Le parcours peut se faire dans les deux sens de rotation et doit se réaliser en moins de 21 heures pour les randonneurs sportifs ou en deux (2) jours consécutifs pour les cyclotouristes.

Le départ du Brevet peut se faire en tous les points du parcours, l'I.F.C.Nice décline toute responsabilité en cas d'accident, le participant est en promenade et doit se conformer au code de la route en tous les points du parcours Nous vous souhaitons bonne route.

Avant le départ il est nécessaire de prévenir :

Jean Paul RENAUDAT Tél:04.93.86.35.18.

Site: www.niceasso.net/ifcnice Email:f.renaudat@wanadoo.fr

•

RAID LEMAN - MEDITERRANEE

730 km-21 COLS - 31238 m de DENIVELLATION

Le RAID LEMAN-MEDITERRANEE compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

REGLEMENT

ARTICLE 1: La section cyclotouriste de **l'INTERNATIONAL FOOTBALL CLUB de NICE** organise, sous les règlements de l'U.F.O.L.E.P., le **RAID LEMAN - MEDITERANNEE** dont l'itinéraire est :

Thonon - D12 - Coldu - Cou-HabèreLullin - Villars sur Boège - Col du Perret-Bogève - Vuiz en Sallaz - Saint Jeoire - N507 - Taninges - Col de Chatillon - Cluse - Col de la Colombière - Saint Jean de Sixt - La Cluzas - Col des Aravis - Flumet - Col des Saisies - Beaufort - Col de Méraillet - Cormet de Roseland - Bonneval - Bourg Saint Maurice - Sainte Foy Tarentaise - Barrage de Tignes - Val d'Isère - Col de L'Iseran - Bonneval sur Arc - Lanslebourg - Termignon - Modane - Saint Michel de Maurienne - Col du Télégraphe - Valloire - Col du Galibier - Col du Lautaret - Monetier les Bains - Briançon - Cervières - Col de L'Izoard - Arvieux - Combes du Queyras - Guillestre - Col de Vars - Saint Paul sur Ubaye Condamine - Jausiers - Barcelonnette - Uvernet - Col de la Cayolle - Entraunes - Guillaumes - Valberg - Beuil - Col de la Couillole - Saint Sauveur sur Tinée - Saint Dalmas Valdeblore - Col Saint Martin - Saint Martin en Vésubie - La Bollène - Col du Turini - Moulinet - Sospel - Col de Castillon - Menton - La Turbie - Col D'Eze - Nice -

ARTICLE 2 : L'épreuve peut être effectuée dans les deux sens.

ARTICLE 3:L'épreuve est ouverte à tous les cyclistes de toutes FEDERATIONS ainsi qu'aux INDEPENDANTS.

ARTICLE 4 : Les participants devront se conformer aux codes de la route L'I.F.C.N. décline toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 5 : Les tentatives en groupes sont permises et chaque membre est considéré comme individuel.

ARTICLE 6 : Un délai de 90 heures catégorie sportif et 132 heures catégorie touriste, est accordé pour effectuer le parcours.

L'épreuve étant essentiellement cyclotouriste, il ne sera publié aucun temps.

ARTICLE 7 : Les contrôles fixes sont les suivants :

THONON – HABERE LULLIN – TANINGES – COL DES ARAVIS – BEAUFORT – COL DE L'ISERAN – VALLOIRE – COL D'IZOARD – COL DE VARS – ENTRAUNES – VALBERG – SAINT DALMAS – VALDEBLORE – COL DU TURINI – MENTON – LA TURBIE – NICE –

Dans ces localités , il faut apposer le cachet d'un contrôleur au choix (Administration ou commerce) en notant l'heure de passage. Cependant, en cas d'absence de contrôleur , on peut adresser une carte postale au siége de l'I.F.C.Nice 32 rue Paul Déroulède 06000 Nice.

ARTICLE 8 : Tout participant pris en faute sera disqualifié .

ARTICLE 9 : Chaque participant terminant l'épreuve recevra , après homologation de son carnet, un insigne créé pour ce raid.

ARTICLE 10 : L'épreuve est ouverte tous les ans du 15 JUIN à la fin SEPTEMBRE sous réserve de l'ouverture officielle des cols.

ARTICLE 11: Pour s'engager, faire parvenir un mois à l'avance:

- un chèque de 11€ ,à l'ordre de I.F.C.Nice à Monsieur Jean Paul RENAUDAT Email : f.renaudat@wanadoo.fr Tél :04.93.86.35.18.
- -Un horaire approximatif.
- -Deux photos
- -Photocopie de licence ou d'assurance R.C.

ARTICLE 12 : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement .

O.C.C.ANTIBES JUAN LES PINS

BREVET SOUVENIR Serge PAZZI 150 km

Le BREVET SOUVENIR SERGE PAZZI compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

L'OLYMPIQUE CYCLO CLUB D'ANTIBES-JUAN LES PINS propose à tous les cyclistes d'effectuer ce brevet permanent d'une distance de 150 km, à partir de n'importe quel point du parcours, et dans le sens désiré. Ce brevet est placé sous l'égide de U.F.O.L.E.P.

PARCOURS:

ITINERAIRE	Kms Partiel	Kms Total	ITINERAIRE	Kms Partiel	Kms Total
ANTIBES	0	0	<u>Caille</u>	5,5	78,5
Mouans Sartoux	14,5	14,5	Andon (1)	5,5	84
Grasse	6	20,5	Gréolières	15	99
Peymeinade	5	25,5	Cipières (1)	8	107
Pont de Siagne	6	31,5	Gourdon	11,5	118,5
Colle Noire	5	36,5	Pré du Lac	8	126,5
Fayence (1)	8,5	45	Opio	2,5	129
Col d'Avaye 752mt	10	55	Valbonne	6	132,5
Mons	5,5	60,5	Biot	8,5	141
Col de Valferriere	12,5	73	ANTIBES	9	150

(1) contrôle : Fayence – Andon – Cipières

REGLEMENT:

- 1 Brevet à allure libre, comptant pour la carte verte du randonneur
 - 2 L'engagement est gratuit
- 3 Une carte postale indiquant le nom et le club, ainsi que la date et l'heure sera postée au départ
 - et à l'arrivée, ainsi que de chaque point de contrôle indiqué ci-dessus.
- N.B. Les participants sont priés de respecter le code de la route et les règlements de police en vigueur.

L'O.C.C.ANTIBES décline toute responsabilité en cas d'accident.

Pour tous renseignements et pour adresser vos correspondances:

REVEL Victor – Résidence Azurville - Ile Rodriguez – 787 Rte de Nice – 06600 ANTIBES 04 93 33 36 76

O.C.C.ANTIBES JUAN LES PINS

LA RANDONNEE ANTIBOISE 330 km

La RANDONNEE ANTIBOISE compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

L'OLYMPIQUE CYCLO CLUB D'ANTIBES JUAN LES PINS propose à tous les cyclistes d'effectuer ce brevet permanent placé sous l'égide de l'U.F.O.L.E.P, d'une distance de 330 km.

PARCOURS

ITINERAIRE	KMS	KMS	ITINERAIRE	_KMS	KMS
	PARTIEL	TOTAL		PARTIEL	TOTAL
ANTIBES (1)	0		CASTELLANE	25	229
CANNES	11	11	Barrage de Castillon	6	235
AGAY (1)	33	44	DEMANDOLX	6	241
ST RAPHAEL	9	53	Col St BARNABE	5	246
<u>FREJUS</u>	4	57	SOLEILLAS (1)	3	249
BAGNOL en Forêt	25	82	St. AUBAN	8	257
FAYENCE (1)	9	91	COL DE BLEINE	11	268
<u>SEILLANS</u>	6	97	Col de Castellaras	10	278
BARGEMON	13	110	Pont du Loup	3	281
			<u>d'Andon</u>		
COMPSs/ARTUB	20	130	ST VALLIER	18	291
Y					
<u>AIGUINES</u>	37	167	GRASSE	12	311
MOUTIERS (1)	17	184	ANTIBES (1)	19	330
LA PALUD	20	204			

(1): Contrôle

REGLEMENT

- 1 Brevet à allure libre, comptant pour la carte verte du Randonneur
- 2 Engagement gratuit
- 3 Une carte postale indiquant le(s)nom(s), le club éventuellement du ou des participants, la date et l'heure postée au départ et à l'arrivée ainsi qu'à chaque point de contrôle.
- 4 Le départ peut se prendre sur n'importe quel point du parcours, et dans le sens désiré.
- 5 Cette Randonnée peut s'effectuer sur deux jours.

N.B Les participants sont priés de respecter le code de la route et les règlement s de police en Vigueur. L'O.C.C Antibes décline toute responsabilité en cas d'accident.

Pour tous renseignements et pour adresser vos correspondances :

REVEL Victor Ile Rodriguez – Résidence Azurville – 787 Route de Nice 06600 ANTIBES 04 93 33 36 76

O.C.C.ANTIBES JUAN LES PINS

RANDONNE ANTIBES – CASTELLANE – ANTIBES

La RANDONNEE ANTIBES-CASTELLANE-ANTIBES compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

L'OLYMPIQUE CYCLO CLUB D'ANTIBES -JUAN LES PINS propose à tous les cyclistes d'effectuer ce brevet permanent placé sous l'égide de l'UFOLEP, d'une distance de 215 km.

PARCOURS:

ITINERAIRE	KMS	KMS	ROUT	ITINERAIRE	KMS	KMS	ROUT
	PARTIEL	TOTAL	E		PARTIE	TOTAL	\mathbf{E}
ANTIBES (1)				BRENON	7	121	D52
GRASSE	24		N85	CHATEAUVIE	6	127	D52
				UX			
St. VALLIER	12	36	N85	D 52 / D 21	6	133	D52
(1)							
ESCRAGNOL	17	53	N85	LOGIS DU PIN	2,5	135,5	D21
LES							
Col de	6	59	N85	MALAMAIRE	3,5	139	D2211
Valferriere							
LOGIS DU	10	69	«	Le Plan du	19	158	D2
PINS				Peyron			
Col de Luens	10	79	«	GREOLIERE (1)	7	165	D2
LA GARDE	3	_ 82	«	BRAMAFAN	5	170	<u>D3</u>
CASTELLANE	7	89	«	PONT DU	8	178	<u>D3</u>
(1)				LOUP			
PONT DU	12	101	D952	LA COLLE	13	191	D6
SOLEIL				s/Loup			
RIBLAQUON	6	107	D955	VILLENEUVE	6	197	D6
JABRON (1)	7	114	D955	ANTIBES (1)	8	215	

Contrôle (1)

REGLEMENT

- 1 Brevet à allure libre, comptant pour la carte verte des Randonneurs
- 2 L'engagement est gratuit
- 3 Une carte postale indiquant le nom (s), le club, la date et l'heure sera postée au départ et à l'arrivée, ainsi qu'au point de contrôle (1)
- 4 Le départ peut se prendre sur n'importe quel point du parcours, et dans le sens désiré

N.B Les Participants sont priés de respecter le code de la route et les règlements de police en vigueur

L'Olympique Cyclo Club d'Antibes décline toute responsabilité en cas d'accident.

Pour tous renseignements et pour adresser vos correspondances :

REVEL Victor – Résidence Azurville – Ile Rodriguez 787 Route de Nice 06600 ANTIBES 04 93 291721 - e-mail <u>vicrevel@wanadoo.fr</u>

BOL D'OR CYCLO ALPIN

Randonnée permanente crée par le Vélo-Sport de Nice organisée par l'A.V.A. NICE sous l'égide de l'U.F.O.L.E.P.

Le Bol d'Or Cyclo-Alpin compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

PARCOURS:

Nice, Cannes, Agay, Fréjus, Les Adrets, Nice St Augustin, St Martin Vésubie, Col St Martin, Pont de Clans, La Mescla, Les Gorges du Cians, Beuil, Valberg, Guillaumes, Puget-Théniers, Col St Raphaël, Toudon, Pont Charles Albert, Nice (412 km).

DELAI DE ROUTE: 48 heures.

Cette randonnée peut être effectuée individuellement ou en groupe par tout cyclotouriste âgé d'au moins 18 ans titulaire d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme.

Les participants sont libres du choix de leur point de départ. Ils sont tenus de respecter les dispositions du code de la route et les règlements de police en vigueur.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Un diplôme sanctionnera la réussite au brevet

Les participants devront expédier une carte postale précisant les dates, heures de passage et nom(s) du (des) participant(s) depuis le départ et l'arrivée ainsi que de Nice, Fréjus, St Martin Vésubie, Pont de Clans, Valberg, Guillaumes, Puget Théniers, Toudon.

Ces cartes seront adressées à la même adresse que l'engagement.

ENGAGEMENT (GRATUIT) A ADRESSER 8 jours avant la date du départ auprès de Monsieur Didier BOVAS 4 Av. des Arênes de Cimiez, 06000 NICE (tél.: 04.93.85.70.44 après 19 h.) en précisant la date, l'heure et le lieu de départ accompagné d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du participant pour expédition du diplôme après homologation.

12

UFOLEP

FLECHE ALPES - AZUR

Randonnée permanente crée par le Vélo-Sport de Nice organisée par l'A.V.A. NICE sous l'égide de l'U.F.O.L.E.P.

La Flèche Alpes-Azur compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

PARCOURS: Nice - Grenoble ou Grenoble - Nice (340 km)

<u>DELAI DE ROUTE</u>: 18 heures (brevet sportif)

24 heures (brevet touriste) 36 heures (brevet touristique)

Cette randonnée peut être effectuée individuellement ou en groupe par tout cyclotouriste âgé d'au moins 18 ans titulaire d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme.

Les participants sont libres du choix de leur point de départ. Ils sont tenus de respecter les dispositions du code de la route et les règlements de police en vigueur.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Un diplôme sanctionnera la réussite au brevet.

Les participants devront expédier une carte postale précisant les dates, heures de passage et nom(s) du (des) participant(s) depuis Nice, Puget Théniers ou Castellane, Digne, Serres, Monestier de Clermont et Grenoble.

Ces cartes seront adressées à la même adresse que l'engagement.

ENGAGEMENT (GRATUIT) A ADRESSER 8 jours avant la date du départ auprès de Monsieur Didier BOVAS 4 Av. des Arênes de Cimiez, 06000 NICE (tél.: 04.93.85.70.44 après 19 h.) en précisant la date, l'heure et le lieu de départ accompagné d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du participant pour expédition du diplôme après homologation.

UFOLEP

LA FLECHE BLEUE

Nice-Marseille ou Marseille-Nice

La Flèche Bleue compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

L'A.V.A.Nice invite tous les cyclistes titulaires d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme à réaliser

"LA FLECHE BLEUE"

une randonnée permanente de 250 km organisée par l'A.V.A.NICE sous l'égide de l'U.F.O.L.E.P. qui relie la capitale du Comté de Nice à la cité Phocéenne. Loin des routes encombrées La Flèche Bleue fait traverser les sites remarquables de la Provence éternelle tout au long d'un parcours aux difficultés réduites sur une distance raisonnable avec un horaire qui laisse le loisir de profiter pleinement de la randonnée sur un plan touristique.

La Flèche Bleue peut s'effectuer individuellement ou en groupe dans le plus grand respect des dispositions du code de la route et des règlements de police en vigueur. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le parcours peut être effectué dans les deux sens:

Nice, D41, N85, Grasse, N562, Draguignan, Lorgues, Carcès, D13, Cabasse, Besse sur Issole, D15, N554, Méounes, D2, Le Castelet, La Ciotat, N559, Cassis, Marseille.

Une carte postale indiquant le nom du(des) participant(s), la date et l'heure précise, sera postée au départ et à l'arrivée. De plus, de façon à dissuader de l'utilisation de la N7 dangereuse pour les cyclistes et sans intérêt touristique, une carte postale portant les mêmes indications sera expédiée depuis Grasse, Carcès, Besse sur Issole et La Ciotat à la même adresse que l'engagement.

Un délai de 15 heures au cours d'une même journée est accordé pour effectuer cette randonnée.

Des contrôles secrets peuvent être effectués par l'organisateur en un point quelconque du parcours sur la foi des renseignements portés sur le bulletin d'engagement.

Un diplôme sanctionne la réussite de la randonnée.

L'engagement (gratuit) précisant le jour, l'heure du départ et le sens du parcours doit être adressé au plus tard 3 jours avant la date choisie à Monsieur Didier BOVAS 4 Av. des Arènes de Cimiez, 06000 NICE (tél.: 04.93.85.70.44 après 19 h.) accompagné d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du participant pour expédition du diplôme après homologation.

14

A.V.A.NICE

UFOLEP

LA RANDONNEE « MER ET MONTS »

La Randonnée MER et MONTS compte pour le Trophée National Randonneur U.F.O.L.E.P. et pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

Cette épreuve permanente de 260 km organisée par l'A.V.A.NICE sous l'égide de l'U.F.O.L.E.P. est ouverte à tous les cyclistes titulaires d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme.

Elle peut s'effectuer en groupe ou individuellement.

Les participants doivent respecter les dispositions du code de la route et les règlements de police en vigueur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Il est recommandé de se renseigner sur les dates d'ouverture des cols et de prévoir de petits développements.

La formule "RANDONNEUR" peut être réalisée par tout cyclotouriste suffisamment entraîné dans un délai de 24 heures.

La formule "CYCLOTOURISTE" se prête davantage aux promeneurs et peut être réalisée dans un délai de 48 heures.

Le parcours peut être effectué dans un sens ou dans l'autre.

Les contrôles se font par expédition de cartes postales indiquant le nom du(des) participant(s) et l'heure précise depuis Nice (départ), Colmar, Valberg, Saint-Sauveur et Nice (arrivée) à la même adresse que l'engagement.

L'engagement (gratuit) doit être adressé au plus tard 8 jours avant la date choisie à :

Monsieur Raoul BRUNDU, Les Courmettes 30 Chemin St.Jean, 06800 CAGNES sur MER - tél.:04.93.22.63.44 accompagné d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, libellée à l'adresse du participant pour expédition du diplôme après homologation.

15

LA ROUTE DES GRANDES ALPES

NICE - BRIANCON - NICE

"La route mythique des Tours de France"

Brevets Randonneur permanents organisés par <u>l'A.V.A.Nice</u> sous l'égide de <u>l'U.F.O.L.E.P.</u>

Ces randonnées comptent pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

Ces épreuves permanentes relient la capitale Azuréenne à la plus haute ville d'Europe par la route mythique des grandes Alpes. Elle sont ouvertes à tous les cyclistes justifiant d'une assurance individuelle et responsabilité civile. Elles peuvent s'effectuer en groupe ou individuellement. Les participants doivent respecter les dispositions du Code de la Route et les règlements de Police en vigueur.

Il est recommandé de se renseigner sur les dates d'ouverture des cols et de prévoir des petits développements (4800 m de dénivelée dans le sens Nice - Briançon; 3500 m dans le sens Briançon - Nice). Une carte postale indiquant le nom du ou des participants, avec date et heure de passage sera postée au départ, aux cols de Vars et d'Izoard ainsi qu'à l'arrivée.

Un délai de 24 heures est accordé pour effectuer Nice - Briançon ou Briançon - Nice. Pour les participants qui désirent effectuer Nice - Briançon - Nice, un délai de trois jours consécutifs leur est accordé. Ils devront expédier une carte postale de Seyne les Alpes. Possibilité de faire apposer sur la carte postale d'arrivée les tampons provenant d'un commerce aux cols de Vars et d'Izoard ainsi que le passage à Seyne les Alpes.

NICE - BRIANCON / BRIANCON - NICE			NICE - BRIANCON - NICE			
265 Km			565 Km			
ITINERAIRE	Km	Km	n ITINERAIRE Km		Km	
	parcouru	restant		parcouru	restant	
NICE	0	265	NICE		565	
ENTREVAUX	74	191	COL de VARS (contrôle)	194	371	
GUILLAUMES	100	165	Col d'IZOARD (contrôle)	244	321	
COL de la CAYOLLE 2327	133	132	BRIANCON	265	300	
m						
BARCELONNETTE	163	102	SAVINES le LAC	325	240	
COL de VARS 2111 m	194	71	SEYNE les ALPES	370	195	
			(contrôle)			
GUILLESTRE	213	52	DIGNE	421	144	
COL d'IZOARD 2360 m	244	21	St ANDRE les ALPES	454	111	
BRIANCON	265	0	NICE	565	0	

Un diplôme sanctionne la réussite de ces randonnées.

L'engagement (gratuit) précisant le jour, l'heure du départ et le sens du parcours doit être adressé au plus tard 3 jours avant la date choisie à Monsieur Didier BOVAS 4 Av. des Arênes de Cimiez, 06000 NICE (tél.: 04.93.85.70.44 après 19 h.) accompagné d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du participant pour expédition du diplôme après homologation.

LES TOURS DES ALPES-MARITIMES et du COMTE DE NICE

Les tour des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice Randonneur et Cyclotouriste comptent pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

Organisés par l' A.V.A.Nice sous l'égide de l 'U.F.O.L.E.P. les tours des « Alpes-Maritimes et du Comté de Nice » se présentent sous deux versions permanentes soit sous la formule "CYCLOTOURISTE" soit sous la formule "RANDONNEUR".

Chacune des deux formules est ouverte à tout cycliste titulaire d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme et peut se réaliser individuellement ou en groupe. (cartes Michelin n° 81, 84, 195)

Les participants doivent respecter les dispositions du code de la route et les règlements de police en vigueur.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

La formule "CYCLOTOURISTE" plus spécialement conçue pour les promeneurs, consiste à faire viser une carte de route dans les bureaux d'une administration (cachet à date lisible) ou chez un commerçant (préciser date et heure à la main) de chacune des 30 localités suivantes: Nice, Antibes, Cannes, Mougins, Valbonne, Saint-Vallier de Thiey, Saint-Cézaire sur Siagne, Caille, Saint- Auban, Puget-Théniers, Guillaumes, Esteng, Beuil, Auron, La Colmiane (Col Saint-Martin), Col de Turini, Tende, Menton, Sainte-Agnès, Peille, Berre les Alpes, Chateauneuf-Villevieille, Utelle, Gillette, Roquestéron, Bouyon, Saint-Jeannet, Saint-Paul de Vence, Gourdon et Grasse, dans un ordre quelconque et sans limite de temps.

La carte de route doit être expédiée à la même adresse que l'engagement immédiatement aprés le dernier pointage. Elle sera renvoyée aprés homologation.

La formule "RANDONNEUR" consiste à effectuer, dans un sens ou dans l'autre, un parcours de 336 km contrôlé par expédition de cartes postales indiquant le nom du ou des participant(s), la date et l'heure de passage, depuis les localités suivantes: Nice, Saint-Vallier de Thiey, Saint-Auban, Beuil, Saint-Martin Vésubie, Moulinet, Berre les Alpes, Aspremont dans un délai de 48 heures.

Le départ peut être pris de l'une quelconque de ces localités avec expédition d'une carte de départ et d'une carte d'arrivée depuis celle-ci.

Les cartes postales doivent être expédiées à la même adresse que l'engagement.

Après homologation, les lauréats recevront un diplôme.

Les engagements (gratuits) doivent être adressés à Monsieur Didier BOVAS 4 Av. des Arênes de Cimiez, 06000 NICE (tél.: 04.93.85.70.44 après 19 h.) accompagnés d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du participant pour expédition du diplôme ou de la carte de route après homologation.

LE TOUR DES ALPES-MARITIMES et du Comté de Nice CYCLOTOURISTE

Le tour des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice Cyclotouriste compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

Organisé par l' A.V.A.Nice sous l'égide de l'U.F.O.L.E.P. le tour des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice "<u>CYCLOTOURISTE</u>" est ouvert à tout cycliste titulaire d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme et peut se réaliser individuellement ou en groupe.

Les participants doivent respecter les dispositions du code de la route et les règlements de police en vigueur.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

La formule "CYCLOTOURISTE" est plus spécialement conçue pour les promeneurs et convient très bien à un séjour de vacances en offrant une visite complète de la région et laissant tout loisir pour admirer de prestigieux sites touristiques tels que la Route Napoléon, les impressionnantes gorges du Cians, les villages typiques de l'arrière pays Niçois, les routes de montagne magnifiques et tranquilles sans oublier la ville de Nice elle-même dont la renommée n'est plus à faire.

Elle consiste à faire viser une carte de route dans les bureaux d'une administration (cachet à date lisible) ou chez un commerçant (préciser date et heure à la main) de chacune des 30 localités suivantes (cartes Michelin n°81,84,195): Nice, Antibes, Cannes, Mougins, Valbonne, Saint-Vallier de Thiey, Saint-Cézaire sur Siagne, Caille, Saint- Auban, Puget-Théniers, Guillaumes, Esteng, Beuil, Auron, La Colmiane (Col Saint-Martin), Col de Turini, Tende, Menton, Sainte-Agnès, Peille, Berre les Alpes, Chateauneuf-Villevieille, Utelle, Gillette, Roquestéron, Bouyon, Saint-Jeannet, Saint-Paul de Vence, Gourdon et Grasse, dans un ordre quelconque et sans limite de temps.

La carte de route doit être expédiée à la même adresse que l'engagement immédiatement après le dernier pointage. Elle sera renvoyée après homologation.

Les engagements (gratuits) doivent être adressés à Monsieur Didier BOVAS 4 Av. des Arênes de Cimiez, 06000 NICE (tél.: 04.93.85.70.44 après 19 h.) accompagnés d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du participant pour expédition de la carte de route après homologation.

Il existe également une version « RANDONNEUR » du tour des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice (parcours de 336 km en 48 heures).

LE TOUR DES ALPES-MARITIMES

et du Comté de Nice

RANDONNEUR

Le tour des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice Randonneur compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P.Côte d'Azur.

Organisé par l' A.V.A.Nice sous l'égide de l'U.F.O.L.E.P. le tour des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice "<u>RANDONNEUR"</u> est ouvert à tout cycliste titulaire d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme et peut se réaliser individuellement ou en groupe.

Les participants doivent respecter les dispositions du code de la route et les règlements de police en vigueur.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le parcours long de 336 km (cartes Michelin n° 81, 84, 195) permet de traverser les principaux sites touristiques des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice tout en présentant un aspect trés sportif avec le franchissement des cols du Pilon (786m), de Ferrier (1041m), de Bleine (1439m), de la Couillole (1678m), de la Colmiane-St.Martin (1500m), de Turini (1617m), de Braus (1002m) et de nombreuses côtes dont l'arrière pays Niçois est abondamment fourni.

Il peut s'effectuer, dans un sens ou dans l'autre, contrôlé par expédition, à la même adresse que l'engagement, de cartes postales indiquant le nom du ou des participant(s), la date et l'heure de passage, depuis les localités suivantes: Nice, Saint-Vallier de Thiey, Saint-Auban, Beuil, Saint-Martin Vésubie, Moulinet, Berre les Alpes, Aspremont. Le départ peut être pris de l'une quelconque de ces localités avec expédition d'une carte de départ et d'une carte d'arrivée depuis celle-ci.

Un délai de 48 heures est accordé pour réaliser cette randonnée.

Après homologation, les lauréats recevront un diplôme.

Les engagements (gratuits) doivent être adressés à Monsieur Didier BOVAS 4 Av. des Arênes de Cimiez, 06000 NICE (tél.: 04.93.85.70.44 après 19 h.) accompagnés d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du participant pour expédition du diplôme après homologation.

Il existe également une version « CYCLOTOURISTE » du tour des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice (30 lieux de contrôle dans le département sans limite de temps)

RANDONNEE DES CLUES

La Randonnée des Clues compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P.Côte d'Azur.

Présentation : Cette randonnée permanente proposée par **Antibes Vélo Passion** a pour but de faire découvrir les richesses géographiques des Préalpes de Grasse, entre Cannes et Nice. Cette région est formée de chaînons

montagneux où les vallées entaillent les plateaux formant ainsi des « Clues »

A l'écart des grandes voies de circulation, de petites routes tranquilles offrent un vrai paradis pour la randonnée à bicyclette.

Règlement:

Sous l'égide de **l'Ufolep**, comptant pour l'obtention du « Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur » (Carte Verte), cette randonnée est ouverte à tous les cyclistes de plus de 18 ans justifiant d'une assurance individuelle et responsabilité civile. Chaque participant est tenu de respecter le code de la route et devra s'assurer avant de prendre le départ, que le parcours est approprié à ses capacités physiques.

Aucune limite de temps n'est imposée. Néanmoins pour compter pour la carte verte elle devra être effectuée dans la journée. Antibes Vélo Passion décline toute responsabilité en cas d'accident et ne peut être tenu responsable du comportement des participants, ceux ci étant considérés en excursion personnelle.

La randonnée peut être effectuée à la date choisie par le participant, entre le 15 Mars et le 15 Octobre. Le départ peut être pris indifféremment de **Cagnes sur Mer, Vence, ou Grasse**

Kilométrage: de Cagnes: 166 km – de Vence: 156 km – de Grasse: 154 km

Parcours (carte Michelin n° 81, plis 19 et 20).: Cagnes sur Mer ©, La Colle sur Loup, Pont du Loup, Bramafan, Gréolières ©, Clue de Gréolières, Les 4 Chemins, Col de Bleine, Col de Pimpinier, Le Mas, Clue d'Aiglun, Aiglun, Sigale ©, Clue de Riolan, Pont des Miolans, Col St.Marc, Collongues, Briançonnet, Point Bas, Clue de St.Auban, St.Auban ©, Col de Bleine, Les 4 Chemins, Clue de Gréolières, Gréolières ©, Bramafan, Pont du Loup, La Colle sur Loup, Cagnes sur Mer ©.

Contrôle et homologation :

Le participant devra poster une carte postale mentionnant son nom, date et heure de passage dans chacun des lieux suivants : Gréolières (1^{er} passage), Sigale, Saint Auban, Gréolières (2^e passage) ainsi qu'une carte au départ et à l'arrivée

Contact – Inscription (gratuite) auprès de :

Bernard HOURLIER Les Jardins du Rocher n° 33 ; 410 R D 7 83520 ROQUEBRUNE sur ARGENS tél : 06 12 88 06 25 ;

E-mail: bernardhourlier@neuf.fr

RANDONNEE DES ALPES D'AZUR

randonnée permanente crée par Rando Sud Evasion le 23/10/1997

La Randonnée des Alpes d'Azur compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P.Côte d'Azur.

Cette randonnée permanente organisée par **Antibes Vélo Passion** sous les règlements de **l'Ufolep** compte pour l'obtention du Trophée Randonneur Côte d'Azur (carte verte). Elle peut être effectuée par tous cyclistes âgés d'au moins 18 ans titulaire d'une licence autorisant la pratique du cyclotourisme. Elle peut être effectuée individuellement ou en groupe. Aucune limite de temps n'est imposée. Néanmoins pour compter pour la carte verte elle devra être effectuée dans la journée.

Les participants sont libres du choix de leur point de départ et sont tenus de respecter les dispositions du code de la route et les règlements de police en vigueur. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Homologation:

Pour que cette randonnée soit homologuée, les participants devront expédier des cartes postales précisant date, heure de passage et nom(s) du (des) participant (s). Elles devront être postées au départ puis à l'arrivée à PLAN du VAR ainsi que dans les localités suivantes : TOUDON, BEUIL, LA COLMIANE.

Parcours:

lieux	km	km	altitude
	partiels	total	
PLAN DU VAR	0	0	143
Pont Charles Albert	3	3	124
Gilette	7	10	
Collet des Sausses	2	12	629
Revest les Roches	4	16	
TOUDON	6	22	970
Col de Végautier			1099
Ascros	11	33	
Col de St Raphael	9	42	
Puget Théniers	8	50	410
Pont de Cians	8	58	338
Gorges du Cians			
BEUIL	22	80	1450
Col de la Couillole	6,5	86,5	1678
St Sauveur sur Tinée	17,5	104	
Carrefour D2205/D2565	4	108	475
La Bolline	9	117	
St Dalmas	5	122	
LA COLMIANE	3	125	1500
(col St Martin)			
St Martin Vésubie	8	133	
Roquebilère	9	142	
Lantosque	6	148	
St Jean la Rivière	9	157	
PLAN DU VAR	11	168	143

Dénivelée: 3.400 m

Contact – Inscription (gratuite) auprès de :

Bernard HOURLIER

Les Jardins du Rocher n° 33 ; 410 R D 7 83520 ROQUEBRUNE sur ARGENS

tél: 06 12 88 06 25 ; E-mail: bernardhourlier@neuf.fr

U.F.O.L.E.P.

BREVET DE L'ETOILE: 150 KM

Le Brevet de l'Etoile 150 km compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur

Randonneurs et Cyclotouristes, l'Etoile Sportive de Villeneuve-Loubet vous invite à réaliser « Le Brevet de l'Étoile 150 km ». Cette épreuve permanente, placée sous l'égide de l'U.F.O.L.E.F. se déroule dans l'arrière pays Vençois. Elle est ouverte à tous les cycliste justifiant d'une assurance individuelle et responsabilité civile. Les participants doivent respecter le Code de la Route.

PARCOURS: (Distance: 150 km, dénivelé: 1800 m)

Villeneuve-Loubet©, La Colle sur Loup, St. Taul, Vence, Tourrettes sur Loup, Bramafan, Gourdon, Col de l'Ecre, Caussols, Col de la Sine, Tont du Loup d'Andon, Andon, Col Bas, La Ferrière, Val de Roure, Malamaire, La Foux, Les Lattes, St. Auban ©, Col de Bleine, Les Quatre Chemins, Gréolières, Bramafan, Tont du Loup, La Colle sur Loup, Villeneuve-Loubet©.

© : Contrôles

HOMOLOGATION:

Des cartes postales indiquant le(s) nom(s) du(des) participant(s), la date et les heures de passage devront être postées au départ, à St.Auban et à l'arrivée, adressées à :

M. Jean-Louis PETITE, Domaine du Levant Bat.2 69 Chemin des Essarts, 06270 Villeneuve-Loubet. Tél.: 04 93 20 18 43 - Couriel: petite.jeanlouis@neuf.fr

L'Engagement est gratuit. Un avis de participation devra être adressé, au plus tard, 3 jours avant la date choisie, à l'adresse ci-dessus.

Bon courage, bonne route et soyez prudents.

U.F.O.L.E.P.

BREVET DE L'ETOILE : 200 KM

Souvenir Armand HIRIART

Le Brevet de l'Etoile 200 km compte compte pour le Trophée National Randonneur U.F.O.L.E.P. et pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur

Randonneurs et Cyclotouristes, l'Etoile Sportive de Villeneuve-Loubet vous invite à réaliser « Le Brevet de l'Étoile 200 km ». Cette épreuve permanente, placée sous l'égide de l'U.F.O.L.E.F. se déroule dans l'arrière pays Vençois. Elle est ouverte à tous les cycliste justifiant d'une assurance individuelle et responsabilité civile. Les participants doivent respecter le Code de la Route.

PARCOURS: (Distance: 200 km, dénivelé: 3000 m)
Villeneuve-Loubet©, La Colle sur Loup, St. Paul, Vence ©, Col de Vence,
Cipières ©, Gourdon, Col de l'Ecre, Pont du Loup d'Andon, Andon ©, La
Moulière, Col de Cornille, Caille, Col de Bleine, St. Auban ©, Brinaconnet,
Pont de Miolans, Roquestéron ©, Bouyon, Coursegoules, Col de Vence,
Vence, Villeneuve-Loubet ©.

© : Contrôles

HOMOLOGATION:

Des cartes postales indiquant le(s) nom(s) du(des) participant(s), la date et les heures de passage devront être postées au départ, à Vence, Cipières, Andon, St.Auban, Roquestéron et à l'arrivée, adressées à :

M. Jean-Louis PETITE, Domaine du Levant Bat.2 69 Chemin des Essarts, 06270 Villeneuve-Loubet. Tél.: 04 93 20 18 43 - Couriel: petite.jeanlouis@neuf.fr

L'Engagement est gratuit. Un avis de participation devra être adressé, au plus tard, 3 jours avant la date choisie, à l'adresse ci-dessus.

Bon courage, bonne route et soyez prudents

CAVIGAL NICE SPORTS

U.F.O.L.E.P.

LA BERRE – BERRE

La BERRE – BERRE compte pour le Trophée Randonneur U.F.O.L.E.P. Côte d'Azur.

Randonnée permanente qui relie les villes de Berre les Alpes (06) et de Berre l'Etang (13) contrôlée par le Cavigal Nice-Sports sous les règlements de l'U.F.O.L.E.P. « La BERRE-BERRE » est ouverte à tous les cyclistes majeur justifiant d'une assurance individuelle et responsabilité civile. Elle peut s'effectuer en groupe ou individuellement.

Les participants doivent respecter les dispositions du code de la route et les règlements de police en vigueur.

Deux formules sont proposées :

- la formule **RANDONNEUR** dans un délais de 15 heures.
- -La formule **CYCLOTOURISTE** dans un délai de 48 heures.

Les inscriptions, gratuites, doivent être adressées au plus tard 3 jours avant la date choisie à :

Bernard MALAUSSENA 8 rue Emmanuel Léonard, 06300 NICE 04.93.56.44.50 - 06.23.04.54.76 - malaussenabernard@hotmail.fr

Le parcours est le suivant (deux sens possibles) :

Berre les Alpes ©, Aspremont ©, Colomars, Pont de la Manda, Gattières, D 2210, Vence, Grasse ©, D2562/D562, Draguignan ©, D557, Flayosc, D560, Salernes, Sillans la cascade, D560/D32, Le Logis, D71, Tavernes, D554, Varages ©, D561, Esparron, Rians, Jouques, Peyrolles en Provence ©, D15, Le Puy Ste Réparate, Rognes, Lambesc, Pélissane, Lançon de Provence, D21, Les Naisses, Ste.Estève, Berre l'Etang ©: 280 km.

© : points de contrôle

Des cartes postales (7) indiquant le(s) nom(s) du (des) participant(s), la date et l'heure précise, doivent être postées au départ, à l'arrivée et aux 5 autres points de contrôle (Aspremont, Grasse, Draguignan, Varages, Peyrolles en Provence), à la même adresse que l'inscription.

Dans la formule CYCLOTOURISTE (48 heures) les participants doivent indiquer les dates et heures d'arrivée et de départ de la ville étape.

Période conseillée : de Mars à Septembre.

UFOLEP

Comité Départemental des Alpes-Maritimes Commission des Activités Cyclistes

TROPHEE RANDONNEUR U.F.O.L.E.P. COTE D'AZUR

Souvenir Robert Belloni

<u>REGLEMENT</u>

- ART.1 LA COMMISSION DES ACTIVITES CYCLISTES DE L'U.F.O.L.E.P. DES ALPES-MARITIMES DELIVRE LE TROPHEE RANDONNEUR COTE D'AZUR A TOUT CYCLOTOURISTE JUSTIFIANT AVOIR REALISE DIX RANDONNEES AU CHOIX DANS UNE SELECTION D'EPREUVES U.F.O.L.E.P.
- ART. 2 LES RANDONNEES PREVUES A L'ARTICLE 1 SONT PORTEES SUR LA LISTE ANNEXEE.
- **ART.3** CETTE SELECTION NE PEUT ETRE MODIFIEE QUE SUR DECISION DE LA COMMISSION.
- **ART. 4** LE CANDIDAT EFFECTUE LES DIX RANDONNEES QU'IL A CHOISIES DANS L'ORDRE QUI LUI CONVIENT. IL FAIT TIMBRER ET DATER SON CARNET DE CONTROLE PAR CHAQUE ORGANISATEUR.
- ART. 5 IL N'Y A PAS DE LIMITE DE TEMPS POUR REALISER LES DIX EPREUVES CHOISIES. AUCUNE EPREUVE REALISEE AVANT L'INSCRIPTION N'EST ACCEPTEE, IL N'Y A PAS D'EFFET RETROACTIF.
- **ART. 6** LES ENGAGEMENTS, ENTIEREMENT GRATUITS, SONT A ADRESSER, AVEC UNE ENVELOPPE TIMBREE, A LA COMMISSION POUR L'EXPEDITION DE LA CARTE.
- **ART. 7** LA CARTE DE CONTROLE COMPLETEE DOIT ETRE ADRESSEE A LA MEME ADRESSE POUR HOMOLOGATION.
- **ART.8** IL NE SERA HOMOLOGUE QU'UN SEUL TROPHEE PAR AN ET PAR PARTICIPANT.
- ART. 9 UN OBJET SOUVENIR SPECIALEMENT GRAVE AU NOM DU TITULAIRE RECOMPENSANT SA REUSSITE AU TROPHEE RANDONNEUR U.F.O.L.E.P. COTE D'AZUR SERA REMIS AU LAUREAT AU COURS D'UNE CEREMONIE ANNUELLE DE REMISE DE RECOMPENSES (GRATUIT POUR LES LICENCIES UFOLEP).

Art 10 LE FAITDE SOLLICITER SON ENGAGEMENT IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT

Inscription: Commission Activités Cyclistes U.F.O.L.E.P. des Alpes Maritimes Bernard HOURLIER – Les Jardins du Rocher n°33, 410 R.D.7, 83520 Roquebrune sur Argens – 06.12.88.06.25 bernardhourlier@neuf.fr

LISTE DES RANDONNEES

Randonnées à date fixe :

- L'Antiboise 150 km (Antibes V.P.).
- La Louis CAPUT 150 km (E.S. Villeneuve-Loubet).
- La LAZARIDES 150 km (E.S.Cannes)
- Nice-Fontan-Nice 150 km (I.F.C.Nice).
- La Vençoise 160 km (C.C. Vence).
- Les Bosses du Soleil 150 km (C.C.Beausoleil)
- La Laurentine Andreï KIVILEV 170 km (Stade Laurentin)
- Brevets Randonneurs U.F.O.L.E.P. de 150, 250, 500,1000 km organisés par une association de l'U.F.O.L.E.P. de la Côte d'Azur.
- Tout brevet de 150 km et plus organisé par une association de l'U.F.O.L.E.P. de la Côte d'Azur.
- Brevets Randonneurs de l'A.C.P. et Brevets Audax de l'U.A.F. de 200, 300, 400, 600, 1000 km, organisés par une association de l'U.F.O.L.E.P. de la Côte d'Azur.

Randonnées Permanentes:

- Paris-Nice ou Nice-Paris Souv. Armand LADEVEZE 1080 km (Commission) **Brevets de l'Etoile** - 150 et 200 km (E.S.Vill.-Loubet)
- (*) Randonnée Antiboise - 330 km (O.C.C.Antibes) **Brevet Souvenir PAZZI** - 150 km (O.C.C.Antibes)
 - **Antibes-Castellane-Antibes** 213 km (O.C.C.Antibes)
- (*) Tour des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice Randonneur - 330 km (A.V.A.Nice)
- (**) Tour des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice Cyclotouriste (A.V.A.Nice)

Flèche Bleue: Nice-Marseille ou Marseille-Nice - 230 km (A.V.A.Nice)

Randonnée Mer et Monts - 220 km (A.V.A.Nice)

Flèche Alpe-Azur: Grenoble-Nice ou Nice-Grenoble - 340 km (A.V.A.Nice)

- (*) **Bol d'Or Cyclo-Alpin** 412 km - (A.V.A.Nice)
 - Nice-Briançon, Briançon-Nice ou Nice-Briançon-Nice 265 ou 565 km (A.V.A.Nice)
- (**) Raid Léman-Méditerranée - 770 km (I.F.C.Nice)
- **Brevet des Randonneurs Niçois** 325 km (I.F.C.Nice) (*)

Randonnée Var-Haut Verdon - 200 km (C.C.Cannes)

Brevet Aigles Cannois - 200 km (C.C.Cannes)

Randonnée des Hauts Plateaux - 150 km (C.C.Cannes)

Randonnée du Littoral Varois - 250 km (C.C.Cannes)

Randonnée de la Rivièra - 220 km (C.C.Cannes)

Brevet "La Berre-Berre" - 280 km (Cavigal N.S.) (*)

Randonnée des clues - 166 km (Antibes V.P.)

Randonnée des Alpes d'Azur - 170 km (Antibes V.P.)

Brevets Randonneurs U.F.O.L.E.P. de 150, 250, 500,1000 km après accord de la Commission pour homologation du parcours et de la date choisie.

Les épreuves précédées de (*) peuvent être effectuées en deux jours.

Les épreuves précédées de (**) peuvent être effectuées en plusieurs jours.

CORRESPONDANTS DES RANDONNEES PERMANENTES

Flèche Alpe-Azur Bol d'Or Cyclo-Alpin

Paris-Nice ou Nice-Paris

Nice-Briançon, Briançon-Nice ou Nice-Briançon-Nice

Tours des Alpes-Maritimes et du Comté de Nice Didier BOVAS, 4 Av. des Arênes

Flèche Bleue

06000 NICE 04.93.85.70.44 après 19 h.30.

Randonnée Mer et Monts Raoul BRUNDU, Les Courmettes, 30 Ch. St. Jean 06800 CAGNES SUR MER - 04.93.22.63.44

Brevet des Randonneurs Niçois

Raid Léman-Méditerranée

Jean-Paul RENAUDAT, 89 Bl. de la Madeleine

06000 NICE 04.93.86.35.18

Randonnée Var-Haut Verdon

Brevet Aigles Cannois Raymond GALERI, Les Jonquilles A3, 6 Impasse des Lavandes Randonnée des Hauts Plateaux 06150 CANNES LA BOCCA - 04.93.90.88.41

Randonnée du Littoral Varois

Randonnée de la Rivièra

Randonnée Antiboise **Brevet Souvenir PAZZI Antibes-Castellane-Antibes** Victor REVEL, Rés. Azurvile, l'Ile Rodriguez, 787 route de Nice 06600 ANTIBES - 04.93.29.17.21

Brevet "La Berre-Berre" Bernard MALAUSSENA, 8 rue Emmanuel Léonard - 06300 NICE 04.93.56.44.50 - 06.23.04.54.76

Jean-Louis PETITE, Domaine du Levant Bt.2, 69 C^{che} des Essarts Brevets de l'Etoile 06270 VILLENEUVE-LOUBET - 04.93.20.18.43

Randonnée des clues

Bernard HOURLIER, Les Jardins du Rocher n°33, 410 R.D.7,

Randonnée des Alpes d'Azur 83520 Roqurbrune sur Argens – 06.12.88.06.25 bernardhourlier@neuf.fr

U.F.O.L.E.P.

TROPHEES NATIONAUX

RANDONNEUR ET CYCLOTOURISTE

Que sont les Trophées Nationaux Cyclotourisme?

Les Trophées Nationaux Cyclotourisme UFOLEP sont un challenge national dans lequel le participant parcourt des circuits permanents.

Ces circuits, longs de 160 à 260 km, mettent chacun en valeur un secteur géographique. Le cycliste les parcourt quand il veut, dans le sens qu'il veut, au rythme qu'il désire, à l'aide d'une feuille de route. Sur le parcours, l'auto-contrôle s'effectue à l'aide de tampons apposés sur une carte de contrôle dans des établissements au choix du participant.

L'homologation des circuits donne lieu à l'obtention de points. A partir de ces points la Commission nationale sportive activités cyclistes UFOLEP gère le challenge des Trophées Nationaux Cyclotourisme.

Où se situent les circuits des Trophées Nationaux ?

Il existe actuellement 33 circuits tracés en une boucle, en huit, voire en trois boucles. Ils sont répartis sur 10 secteurs géographiques français dont un composé des DOM-TOM. Chaque circuit possède un responsable chargé de la validation. La liste complète des circuits actuels est publiée à la suite de cette présentation.

A quelle allure rouler?

Pas de chrono, l'allure du cyclo est libre mais chacun participe selon deux formules au choix :

- o Randonneur : parcours réalisés en un jour.*
- o Cyclotouriste : parcours réalisés en deux jours.

*Pour obtenir l'homologation en formule « Randonneur » chacun des circuits validés doit être obligatoirement parcouru en un jour, un seul circuit réalisé en deux jours fait passer les homologations en formule « Cyclotouriste ». La formule « Cyclotouriste » permet le panachage parcours en un jour et en deux jours.

Que rapportent les validations des circuits?

Chaque participant aux Trophées Nationaux Cyclotourisme fait valider chaque circuit par la personne qui en est responsable. En outre, sur un carnet spécial individuel il totalise les circuits parcourus. Suivant le nombre de circuits validés et leur localisation géographique, le participant obtient des échelons concrétisés par des médailles spécialement frappées pour les Trophées Nationaux Cyclotourisme ou par un diplôme :

- 3 circuits sur 2 secteurs géographiques : échelon **bronze** (médaille)
- 5 circuits sur 3 secteurs géographiques : échelon **argent** (médaille)
- 8 circuits sur 5 secteurs géographiques : échelon **or** (médaille)
- 9 circuits sur 9 secteurs géographiques : échelon **honneur** (diplôme)

Il n'y a pas de délai à respecter entre la réalisation de deux circuits ou l'obtention de deux échelons. Les circuits homologués pour un échelon comptent pour obtenir l'échelon supérieur.

Challenge individuel ou collectif?

Le cycliste peut se lancer sur les Trophées Nationaux Cyclotourisme en solitaire et obtenir les échelons pour lui. Mais chaque échelon obtenu par un participant rapporte des points à son association UFOLEP (Inscription automatique de l'association dès son premier participant).

Ainsi, chaque année, un classement associations du Challenge Trophées Nationaux Cyclotourisme est publié en décembre par la Commission nationale activités cyclistes UFOLEP. Ce challenge comporte deux parties donnant lieu à l'attribution de coupes, remises par la CNS activités cyclistes, aux associations lauréates :

- Challenge annuel (Classement de l'année sportive écoulée)
- Challenge perpétuel (Seconde époque car remis à zéro le 1/01/2001).

- Le classement du **challenge annuel** est établi à partir des points rapportés par les échelons obtenus dans l'année :

Echelon bronze: 30 pointsEchelon argent: 40 pointsEchelon or: 60 pointsEchelon honneur: 100 points

Les cyclos inscrits qui dans l'année parcourent des circuits mais sans atteindre l'échelon supérieur marquent 5 points par circuit homologué.

Ex: Une association Y... a 2 participants avec chacun l'échelon bronze et un participant avec seulement 2 circuits. Elle marque (30x2) + (5x2)=70 points

- Le classement du **challenge perpétuel** est réalisé par addition des points annuels **exclusivement fournis par les échelons,** depuis la première participation de l'association.

Ex : L'association Y... ci-dessus marque 30x2=60 points portés à son crédit challenge perpétuel. Une association peut cumuler les deux titres, Challenge annuel et Challenge perpétuel.

Comment s'inscrire aux Trophées Nationaux Cyclotourisme?

Tout pratiquant cyclisme licencié UFOLEP peut s'inscrire aux Trophées Nationaux Cyclotourisme en se mettant en rapport avec le responsable national de ce challenge. Il lui suffit de communiquer son identité, le nom de son association, son numéro de licence et son adresse en joignant un chèque de 8 € libellé à l'ordre de « UFOLEP National » (Cette somme correspond au droit d'inscription et comprend la valeur de la médaille de bronze).

En retour, le nouvel inscrit reçoit son carnet individuel de « Trophées Nationaux Cyclotourisme » qui lui servira d'abord à inscrire les circuits réalisés puis à faire homologuer les échelons obtenus. Les médailles d'argent et d'or sont à régler moyennant 8€ Le diplôme échelon honneur est gratuit. Quand un cyclotouriste a obtenu l'échelon honneur, il reçoit gratuitement un nouveau carnet. S'il désire une nouvelle médaille de bronze il règle 8€

Comment obtenir les parcours des circuits et les faire valider ?

- 1) Choisir les circuits dans la liste proposée.
- 2) **Contacter le responsable de chaque circuit** pour recevoir la feuille de route et la carte de contrôle. (Un droit d'inscription peut être perçu par l'association responsable du circuit pour couvrir ses frais. L'achat d'une médaille souvenir spécifique peut être proposée).
- 3) A l'issue du parcours, faire valider sa carte de contrôle, par courrier, auprès du responsable du circuit.
- 4) En fin de saison, transmettre son carnet de Trophées et ses cartes de contrôle validées au responsable national des Trophées pour homologation des échelons.

Les homologations sont arrêtées au 15 novembre de chaque année.

Qui contacter pour se lancer sur les Trophées Nationaux ?

Responsable actuel des Trophées Nationaux Cyclotourisme UFOLEP, membre de la CNS activités cyclistes :

Pierre Barbe 4 Gauvry 33580 Rimons Tél/Fax 05 56 71 86 47 Pierrebarbe2@wanadoo.fr

Site ; activites-cyclistes-ufolep.info
Réservoir DOC
Tout ce qui concerne le cyclotourisme
Fiches circuits permanents et/ou liste des épreuves du trophée national.